L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 31 JANVIER 1877. — 50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. MERCREDI MATIN. 31 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par Albert Paul, au No 85 de la rue Natchez—actions de Butchers' Hide and Tallow Company.

Par E. Breaux, au No 470 de la rue Casacalvo, près Espagne—meubles, faïence et verrerie, parapluies, etc., etc.

SPECTACLES.

Mercredi, 31 janvier 1877.

ACADÉMIE—A midi, Mme l'Archiduc; le soir, La Fille de Mme Angot.

VARIÉTÉS—Mr John T. Raymond dans le rôle du Col. Mulberry Sellers.

ST-CHARLES—A midi et le soir, The Black Crook.

Les charges de l'éducation gratuite.

Le bill présenté à la législature sur la réorganisation des écoles publiques est un des plus importants au point de vue des réformes à effectuer dans la direction à donner à l'instruction gratuite et en vue de la diminution des dépenses qui ont été, depuis plusieurs années, imposées inutilement aux contribuables.

Dans les campagnes, l'éducation gratuite a été presque partout illusoire, et à la Nouvelle-Orléans, les contribuables ont eu à payer des sommes énormes pour des écoles mal dirigées, mal administrées, et sur lesquelles ni les contribuables ni l'administration n'avaient aucun contrôle, ni aucun droit de surveillance.

Quelques chiffres donneront une idée des fardeaux imposés à la Nouvelle-Orléans sous le prétexte fallacieux d'éducation gratuite. Voici, d'abord, les sommes reçues par le Bureau d'éducation, de l'administration municipale pendant les cinq années désignées:

1871	$387,593 40
1872	359,728 25
1873	327,386 14
1874	298,035 62
1875	299,381 40
Total	$1,650,123 81

Outre cette taxe spéciale prélevée, *volens nolens*, par l'administration municipale sur l'ordre impératif d'un bureau radical, la ville avait encore à supporter la taxe d'Etat de 2 mills. Or, voici d'après le tableau d'assessment contenu dans le rapport de l'auditeur présenté en janvier 1875, le montant de cette taxe.

Montant assessé:	
Paroisses rurales	$ 64,613,926 17
Nlle Orléans	135 950,785 00
Total	$200,564,710 17
Taxes d'école de 2 mills:	
Paroisses rurales	$129,227 85
Nlle Orléans	271,901 57
Total	$401,129 42

Ainsi, la Nlle Orléans, tout en payant de trois à quatre cent mille piastres pour l'éducation gratuite de ses enfants, avait à payer encore $271,901 soi-disant pour l'éducation gratuite dans les autres paroisses de l'Etat. Si la taxe de ville était mal employée, les quatre cent mille piastres de la taxe d'Etat étaient dilapidées de la façon la plus scandaleuse sans profit pour la cause de l'éducation.

La Législature doit avoir deux objets en vue dans la confection de la nouvelle loi: réduire les charges des contribuables d'une façon sensible et les répartir dans une proportion plus équitable que par le passé, et réorganiser les écoles publiques de manière à remplir le but proposé et à employer utilement et efficacement les fonds du budget des écoles.

Réclamer aux contribuables de la ville $300 000 d'une part pour l'éducation des enfants de la Nouvelle-Orléans et $271,900 [illegible] table, car c'est leur imposer, pour cet objet seul, une taxe totale de plus de UN DEMI pour cent ou 57 cents à la piastre, quand les habitants du reste de l'Etat ne paient que 2 mills ou 20 cents à la piastre.

Or, jusqu'à présent, nous n'avons vu aucune disposition dans la législature tendant à alléger le fardeau des taxes d'école pour la Nouvelle-Orléans. Nous avons vu, au contraire, un amendement du Sénat élever de $225,000 à 300,000 le maximum du budget des écoles à la Nouvelle-Orléans.

Si la ville est tenue de payer une taxe d'Etat de 2 mills pour les écoles, la taxe spéciale municipale ne devrait pas être de plus de 1 mill, et la plus grande partie de la taxe de 2 mills devrait être affectée au budget des écoles de ville.

Nous avons cru utile de présenter ces observations parce que le bill dont nous donnons plus loin l'analyse, ne s'occupe que de la réorganisation du système des écoles gratuites et non de la diminution et de la répartition des charges qui pèsent sur les contribuables.

Bill sur la réorganisation des écoles publiques.

Voici l'analyse du bill actuellement soumis à la Législature;

Le Bureau de l'instruction Publique pour l'Etat se composera du gouverneur, du lieutenant-gouverneur, du secrétaire d'Etat, de l'avocat-général et du surintendant de l'Instruction publique, ce dernier sera secrétaire et agent exécutif du conseil, dont le gouverneur sera président ex-officio.

Chaque paroisse, sauf celle d'Orléans, aura un conseil de cinq à neuf citoyens capables qui seront nommés par le Conseil de l'Etat. Ce conseil de paroisse aura un pouvoir discrétionnaire pour nommer des administrateurs dans chaque district d'école, lesquels feront des rapports trimestriels sur la situation des écoles. Le conseil paroissial examinera et nommera les professeurs, fournira les livres aux écoles et veillera à l'emploi convenable des fonds revenant au budget scolaire de la paroisse.

La limite des dépenses pour l'entretien des écoles est fixée au montant du revenu tiré des taxes d'Etat et de paroisse et des donations particulières. Le trésorier du conseil paroissial recevra cinq pour cent des sommes déboursées par lui.

Pour la Nouvelle Orléans, le Conseil de l'Etat désignera un citoyen de chaque district municipal de la ville qui sera membre *ex-officio* du conseil des directeurs et qui fera un rapport trimestriel au Conseil de l'Etat. La ville aura un surintendant qui agira avec le conseil des directeurs et recevra un salaire de $3000. Le Conseil municipal élira le conseil des directeurs qui se composera de vingt membres. La moyenne des dépenses mensuelles pour le soutien des écoles ne dépassera pas le 12e de toutes les sommes réparties par l'Etat et la ville pour le budget annuel des écoles.

Les conseils paroissiaux et celui de la ville établiront au moins une école, dans chaque district d'école et chaque ward de la ville, et aucun professeur n'aura charge de plus de 60 élèves. Les conseils de toute ville ou bourg pourront établir des écoles du soir pour les adultes.

Le conseil de la Nouvelle-Orléans établira une ou plusieurs écoles normales et s'il le décide ainsi, les élèves sortant de ces écoles avec des diplômes auront la préférence pour les nominations comme professeurs. Le conseil pourra faire payer aux élèves de ces écoles une contribution de une à cinq piastres par mois.

RÉPUDIATION DE L'EMPRUNT HAÏTIEN.—On annonce que le gouvernement haïtien a répudié l'emprunt contracté en France par Domingue prédécesseur de Boisrond Canal, président actuel.

Il y a longtemps que le gouvernement haïtien, qui n'a aucune source sérieuse de revenu ne vit que d'emprunts. Il n'a jamais pu payer les intérêts des anciens emprunts qu'en en contractant de nouveaux, et il est incompréhensible que le gouvernement français ait autorisé le placement d'emprunts faits par un gouvernement comme celui de Haïti, alors qu'il est notoire qu'il n'y a absolument rien pour garantir le paiement ni du principal ni des intérêts.

Voulez-vous gagner de l'argent?
Faites donc un bon placement.
C'est une occasion sans pareille,
Profitez-en.
Essayez votre chance.
Il suffit d'acheter un billet.
Il s'agit du grand tirage extra de la Loterie de la Louisiane.
Le tirage a lieu mardi, 6 février.
Rappelez-vous-le.
Rappelez-vous-le.

LA COMPAGNIE LYRIQUE FRANÇAISE.—La compagnie lyrique française dont M. Paul Albaize est l'administrateur, n'ayant pu venir du Brésil à l'île de Cuba à cause de la difficulté des communications, a dû retourner, fin décembre, à Montevideo pour y donner quelques représentations, et de là elle doit se diriger sur le Chili et s'arrêter successivement à Valparaiso, à Santiago du Chili et à Lima. Nous n'aurons donc pas l'occasion d'avoir une saison d'opéra français en février, à la Nouvelle-Orléans, comme nous l'avions espéré.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La seconde représentation de Madame l'Archiduc a eu lieu à l'Académie de Musique, et a eu encore plus de succès que la première. Mme Soldene paraît avoir beaucoup gagné depuis son dernier engagement à la Nlle-Orléans; elle comprend et elle rend bien le rôle de Marietta. Mlle Stella fait un délicieux petit capitaine. Elle a un joli filet de voix, ses mouvements sont gracieux, sa démarche naturelle: elle a de prime abord conquis les sympathies du public qui se montre pour elle d'une extrême bienveillance. Nous devons aussi des éloges à Miss Clara Vesey qui joue à merveille le rôle de la comtesse. L'archiduc Edward Marshall est très amusant; il s'est fait [illegible] applaudir. Comme ensemble, la représentation d'hier a offert peu de prise à la critique.

Madame l'Archiduc sera donnée aujourd'hui en matinée, et "La Fille de Madame Angot" sera représentée le soir.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Ce soir John T. Raymond paraîtra encore dans le rôle du Colonel Sellers. Demain pour le bénéfice de cet excellent comédien on jouera *Serious Family* et Toodles.

La salle des Variétés est toujours bien fréquentée.

UN HAZARD HEUREUX
UN BON NUMÉRO
DANS LA LOTERIE DE LA LOUISIANE
GRAND TIRAGE EXTRA,
VOUS RENDRA HEUREUX
POUR LE RESTE DE VOS JOURS.

DÉPART ET SOUVENIR.—Au nombre des passagers qui doivent partir samedi pour l'Europe par le steamer *France* de la Compagnie transatlantique, est l'éminent sculpteur Bartholdi, auteur de la statue de Lafayette, et du monument de "la Liberté éclairant le monde," destiné à Bedloe's Island, dans le port de New-York. Au moment de quitter l'Amérique, M. Bartholdi a adressé la lettre suivante au colonel Wm. Borden, président de la New England Society, en reconnaissance de la sympathie témoignée par cette association à l'artiste et à son œuvre:

"New York, 20 janvier 1877.—Monsieur, Avant de m'embarquer pour la France, j'éprouve le besoin de vous offrir tous mes remerciements pour la bienveillance que j'ai trouvée auprès de la New England Society.

"Je vous prie, monsieur, d'être l'interprète de mes sentiments de gratitude envers les membres de votre société.

"Veuillez agréer, etc.

Signé: BARTHOLDI."

A cette lettre était jointe une médaille représentant la statue au premier plan, et à l'horizon une partie de la ville et du port de New-York, avec cette dédicace: "A la New England Society, souvenir de Bartholdi, 1876." La médaille porte en outre les inscriptions suivantes: d'un côté, dans un demi-cercle, au-dessus de trente-huit étoiles représentant les Etats de l'Union: "Monument commémoratif de l'Indépendance américaine;" de l'autre: "En mémoire de l'ancienne amitié entre les Etats-Unis et la France, par souscription publique parmi les citoyens des deux nations, 1776—1876." La médaille a deux pouces de diamètre. Elle était enfermée dans un élégant écrin.

Une note qui nous a été remise par le secrétaire de la New-England Society porte ce qui suit: "Le peuple de New York, et en fait, tout citoyen américain ne peut manquer de prendre un profond intérêt à l'œuvre de l'éminent artiste et patriote qui nous donne la statue de Lafayette et le monument de la Liberté."

Les quatre sections de bronze du bras droit de la statue de la Liberté, de Bartholdi, ont été déposées avant-hier au Madison Square. Elles vont être réunies et érigées sur un piédestal provisoire, comme elles l'étaient au Fairmount Park pendant l'Exposition de Philadelphie. Ce monument temporaire sera élevé sur le côté du parc confinant à la Cinquième avenue, en face de la pyramide du général Worth.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

LE STEAMER AMÉRIQUE.—Nous lisons dans le *Messager Franco-américain* du 27:

D'après les derniers renseignements, l'insuffisance des moyens n'a pas permis depuis cinq jours de faire de nouvelles tentatives pour renflouer le paquebot l'Amérique, qui reste toujours dans la même position sur la plage de Seabright. On croit toutefois, que lorsque la marée s'y prêtera, le navire sera remis à flot. Sa perte ne serait à craindre que s'il survenait une violente tempête du nord-ouest, comme celle qui a causé, dans des circonstances analogues, la destruction du trois-mâts Circassian, échoué sur la côte de Long Island.

UNE COURSE A LA FORTUNE.—La Fortune, toujours capricieuse, se permet quelquefois des excentricités, et souvent l'homme qui l'a poursuivie au point d'être prêt à renoncer à une plus longue chasse la voit se retourner pour lui accorder ses plus précieuses faveurs, et la voilà qui recueille par une richesse subitement acquise, au moyen d'un heureux coup de dés, la récompense qu'il avait si péniblement et si vainement cherché à obtenir par ses efforts.

Les moments de désappointement et de désespoir qui ont marqué les péripéties de sa lutte, sont oubliés dans la joie de la réussite, alors que la gentille dame Fortune le comble de ses faveur et lui laisse entrevoir une existence d'aise et de confort pour le reste de ses jours.

Assurément, un pareil résultat vaut bien qu'on le recherche, qu'on l'espère qu'on soupire après. Des hommes se sont attachés au char de l'ambition et se sont épuisés dans de vaines tentatives pour arriver à leur but, bien que l'histoire de l'humanité soit remplie des sacrifices, des épreuves, des tentations et des déboires qu'ont à subir les ambitieux.

Or si les hommes consentent à supporter une si grande somme d'afflictions pour acquérir une fortune, avec combien plus de raison ne doivent-ils pas mettre à profit une chance qui leur ouvre une route courte et facile pour atteindre au même but?

Cette route courte et facile, cette chance dorée, se trouve dans le grand tirage extraordinaire que doit faire la Loterie d'Etat de la Louisiane, le mardi 6 février 1877.

Le plan de ce tirage est un des plus libéraux qui ait été présenté à ce public par la Compagnie de la Loterie et on en aura la preuve en étudiant l'exposé du plan dans une autre colonne. Il y a 40,000 billets qui sont vendus à $5 chacun. Il y a 5022 lots montant en totalité à $111,100. Le gros lot est de $35,000 et il y a d'autres gros lots de $10,000, $5000, $2500 et $1000 (cinq de ce dernier chiffre.)

—Les journaux de Montévidéo (Uruguay) s'occupent d'un projet qui est sérieusement étudié, et par lequel Montévidéo et les principaux ports de l'Uruguay seraient déclarés ports francs de douane; les marchandises quelconques d'importation n'ayant à payer qu'un droit fixe de 4 p. c., et celles exportées étant libres de droit. Cette question est trop importante pour qu'elle soit brusquement résolue; elle est sérieusement mise en avant par les journaux semi-officiels.

Les Temps sont durs
Mais vous pouvez les rendre meilleurs
En achetant un billet pour le Grand Tirage Extra de la Loterie de la Louisiane.
Gros lot....$35,000,
$111,100 seront distribués.
Avec $5 on achète un billet.
Prenez-vous à temps,
Essayez votre chance,
Tachez de faire fortune!

—On écrit de Kicheneff, à la date du 30 décembre, à la *Correspondance politique* de Vienne que la Russie a commandé en France plusieurs centaines de mille manteaux pour ses troupes. La plus grande partie de ces commandes aurait été faite à Sedan.

On va commencer à lever les opoltchenies, c'est-à-dire les milices de quatre arrondissements qui doivent fournir près de 150,000 hommes.

ARRESTATION D'UN DÉLÉGUÉ A L'EXPOSITION.—Nous lisons dans le *Courrier des Etats Unis*:

Nous trouvons dans les journaux français l'annonce de l'arrestation à Paris d'un délégué à l'Exposition universelle de Philadelphie, M. Noirmont, quelques jours après son retour en France. A son départ pour les Etats-Unis, M. Noirmont avait emporté des articles de bijouterie qui lui avaient été confiés par plusieurs maisons importantes de Paris, qu'il était chargé de représenter. La valeur de ces marchandises s'élevait, dit-on, à plusieurs centaines de mille francs, et depuis son arrivée à Paris, ses commettants ont vainement attendu qu'il leur en fît la restitution. Il a allégué pour sa justification qu'elles avaient été chargées sur un steamer dont l'arrivée ne pouvait tarder. Mais las d'attendre, les propriétaires des articles en question se sont réunis, et ont porté une plainte collective, en abus de confiance. De là l'arrestation [illegible].

On a peine à croire cependant à un détournement frauduleux de la part de M. Noirmont, qui jouit d'une excellente réputation et dont les antécédents sont irréprochables: il avait lui-même obtenu une mention honorable comme industriel à l'Exposition de 1867. Il semblerait à première vue, qu'il lui fût bien facile de justifier de l'embarquement de ces marchandises, car on ne confie pas des centaines de mille francs de valeurs à un expéditeur, fût-ce un expéditeur américain, sans un reçu; et il paraît étrange que le propriétaire, ou l'agent chargé de ces marchandises, ne connaisse pas le nom du bâtiment sur lequel elles sont embarquées. Mais en l'absence de renseignements précis nous ne pouvons que déplorer ou une pénible erreur pour celui qui en est l'objet, ou une culpabilité funeste à la fois pour un homme considéré jusque là comme honorable, et pour les négociants qui lui avaient confié leurs intérêts.

BILLETS — CINQ — DOLLARS
Dans
Le Grand Tirage extra
Loterie de la Louisiane.
Gros lot, $35,000
Billet, Cinq Dollars.

FRANCE.

Réunion des Chambres.

SÉNAT.

Séance du 9 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. GAULTHIER DE RUMILLY Doyen d'âge.

La séance est ouverte à deux heures un quart.

M. le président déclare, aux termes de l'article 1er de la loi constitutionnelle de 1875, que la session ordinaire du sénat pour 1877 est ouverte.

M. le président invite MM. Lacave-Laplagne, Vandier, de Rosamel, le comte de Saint Vallier, de Colombet, Scheurer-Kestner, à prendre place au bureau en qualité de secrétaires provisoires, comme étant les plus jeunes membres de l'assemblée.

M. le président prononce l'allocution suivante:

MM. les sénateurs, c'est pour la deuxième fois que le privilége de l'âge m'attribue l'honneur de présider le sénat. Cet honneur m'est d'autant plus cher qu'il me donne l'espoir d'obtenir encore aujourd'hui la bienveillance de mes honorables collègues, et qu'il me permet à mon tour de leur renouveler l'expression de mon sincère dévouement. (Très bien! à gauche.)

La session qui s'ouvre en ce moment, conformément aux prescriptions de la Constitution, sera d'un haut intérêt pour le pays par l'importance des graves questions qui doivent être examinées et qui seront résolues par le patriotisme de deux grandes assemblées. (Marques d'assentiment.)

Lorsque je vois réunis dans cette enceinte tant d'hommes d'expérience, tant de notabilités appartenant aux armées, les sciences, les lettres, l'agriculture et l'industrie, la magistrature et le barreau, j'ai la conviction que leurs voix s'écouteront dans l'examen de ces graves questions que la raison et la sagesse. (Très bien! à gauche.)

Modérateur des pouvoirs publics, le sénat sera aussi l'interprète expérimenté et vigilant des besoins réels du pays, des progrès reconnus nécessaires. (Nouvelle approbation.)

Dans le cours de ma longue carrière parlementaire et de ma vie politique, qui est de près de soixante années, j'ai vu tomber tous les gouvernements qui, ne tenant aucun compte de l'opinion publique, s'efforçaient, mais en vain, de résister à la puissance de cette opinion, et j'ai vu, au contraire, ceux qui ont gouverné l'Etat qui conformaient leurs résolutions aux sentiments et aux besoins exprimés par le pays augmenter leur crédit et leur influence.

Les grandes leçons de l'histoire contemporaine ne seront pas perdues au temps où nous vivons. (Vifs applaudissements à gauche.) Dans les premiers moments de la mise en pratique d'institutions nouvelles, il est naturel que des incertitudes, des tâtonnements se fassent sentir avant d'arriver à une direction régulière et constante; mais l'harmonie entre les pouvoirs publics s'établit bientôt; par le désir mutuel de l'apaisement et par l'amour du pays. (Très bien! à gauche.)

Chacun de ces pouvoirs, en reconnaissant les limites de ses droits, évitera les conflits et ne fournira pas à ceux qui critiquaient naguère l'établissement d'une seule chambre à cause de son omnipotence sans contrôle, l'occasion de décrier l'institution de deux assemblées en prétendant que c'est trop de deux chambres puisqu'elles luttent l'une contre l'autre. (Approbation sur plusieurs bancs.)

On a dit avec raison que l'avenir et la puissance appartiennent aux plus sages. Ayons toujours présente cette vérité politique et qu'elle soit toujours accompagnée de la tolérance des opinions des autres lorsqu'elles diffèrent des nôtres. (Assentiment.)

Un noble exemple a été donné par M. le maréchal de Mac-Mahon, président constitutionnel de la République légalement organisée. Se pénétrant des principes du gouvernement parlementaire, il a choisi un ministère qui représente les sentiments et les volontés du pays manifestés légalement par le suffrage universel, et le ministère, d'accord avec le président de la République, manifeste ses intentions par un programme qui sera exécuté avec loyauté. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Conservateurs éclairés de nos institutions constitutionnelles, réunissons, mes chers collègues, en un faisceau patriotique toutes les forces vives des pouvoirs publics qui doivent se prêter un mutuel appui. (Très bien! très bien!)

C'est l'espoir de la France, qui avec calme et persévérance travaille à l'acquittement des lourdes charges imposées par les désastres d'une guerre néfaste et insensée provoquée par l'empire. (A gauche: Très bien! très bien!—Applaudissements.)

En nous associant aux volontés et aux vœux de notre chère patrie, nous assurerons son avenir par la paix au dedans comme au dehors, et sous l'égide du gouvernement républicain, nous aurons contribué à restituer à la France le rang légitime qui lui appartient au milieu de toutes les nations. (Vifs applaudissements au centre et à gauche.)

Il est procédé, par la voie du sort, conformément aux termes du règlement, au tirage des bureaux.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

PRÉSIDENCE DE M. THOUREL, DOYEN D'AGE

Séance du 9 janvier 1877.

M. Thourel, président, déclare ouverte la session ordinaire de 1877, et invite les membres les plus jeunes à prendre place au bureau comme secrétaires.

M. le président donne connaissance d'une lettre annonçant la mort de M. Sansas, député de la Gironde. Ancien avocat, M. Sansas, connu par ses opinions libérales, fut exilé et transporté du coup d'Etat. Il fut nommé avocat général en 1870, et ensuite député de l'Assemblée nationale. Esclave du devoir, il vint, malgré sa mauvaise santé, siéger à la Chambre des députés où les suffrages de ses concitoyens l'avaient appelé. Il est mort à son poste, fidèle à ses opinions et à ses principes. (Très bien! à gauche.)

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

M. le président fait connaître le résultat du scrutin pour l'élection du président.

Votants	340
Bulletins blancs	10
Suffrages exprimés	330
Majorité absolue	166

M. Jules Grévy a obtenu 325 voix.

En conséquence, M. Jules Grévy est proclamé président de la Chambre des députés pour l'année 1877.

Le scrutin pour les quatre vice-présidents donne les résultats suivants: Lepère 254, Rameau [illegible], Bethmont 241, Durfort de Civrac 191, élus.

Sont élus secrétaires:

MM. Chiris	251 suffrages.
Saint-Cyran	[illegible]
Lamy	234 —
Clémenceau	[illegible] —
Savary	207 —
Rouvier	198 —
Le prince de Léon	180 —
[illegible]	176 —

Le scrutin pour l'élection des questeurs ne donne pas de résultat, il sera procédé à un second tour de scrutin dans la séance suivante.

—Le Moniteur officiel de l'empire allemand publie le résultat du dernier recensement de la population de l'Allemagne. Le nombre des habitants de l'empire est, actuellement, de [illegible].

Louisiane.

Nous lisons dans le [illegible]

[illegible]

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance du [illegible] janvier 1877.

La séance est ouverte à midi précis. Mr Wiltz occupe le fauteuil. Dix-neuf membres répondent à l'appel.

Mr Goode, au nom du comité judiciaire, fait un rapport favorable sur le bill No 38 de la Chambre, [illegible] No 18 de la Chambre, qui rappelle l'acte [illegible].

Mr Steven.—Le comité le discute. J'offrirai, bientôt, un substitut.

Mr Kelly présente une pétition du conseil de direction de l'asile St-Vincent pour les jeunes garçons dans l'indigence. [illegible]

Mr Steven présente un bill dont il a déjà donné avis et qui a trait à la taxe de [illegible]

[illegible]

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre est appelée à l'ordre à onze heures et demie par l'Orateur Bush, qui déclare un quorum présent, soixante-quatre membres ayant répondu à l'appel nominal.

La prière est dite par le révérend Mr. Percival.

Mr. John Billieu, membre démocrate de la paroisse Lafourche, est assermenté et prend son siége comme membre de la Chambre. Le journal de lundi est lu, corrigé et adopté.

[illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

[illegible]

Cour Criminelle [illegible]

Le juge Whitaker a [illegible] Frank Williams [illegible]

Acquittement de Earle et de Garvey. [illegible]

[illegible]

Proclamation

DU

ROI DU CARNAVAL.

EDIT XXI

[illegible]

DIEU SAUVE LE ROI!

[illegible]

PAR LE ROI LUI-MÊME.

REX.

CONFORME:

WARWICK,

Maréchal de l'Empire.

[illegible]

Entrepôt de Tapis.

[illegible]

PHARMACIE DUCONGE

A. CARROUCHE,

Produits Pharmaceutiques français

[illegible]

Sylphium Cyrenaicum,

[illegible]

A. CARROUCHE.

SILPHIUM CYRENAICUM

[illegible]

A. CARROUCHE.

H. A. PEYROUX

[illegible]

L'UNION FRANÇAISE.

[illegible]

Dissolution de Société.

[illegible]

Avis de Société.

[illegible]

Cuisinière.

[illegible]

Ecole d'accouchement du Missouri

[illegible]

AVIS.

[illegible]

LEON GODCHAUX.

Tricots français.

H. LABASSE,

[illegible]

A Louer.

[illegible]

Le Dr. Sydney Davieson,

[illegible]

Les meilleurs Engrais!

LES ENGRAIS VILLE,

[illegible]

AVIS.

[illegible]

FELIX CLAVEL,

[illegible]

Dissolution de Société.

[illegible]

Argent à prêter.

[illegible]

LAURENT LAGASSAGNE.

[illegible]

E. Denis, Gabriel Godard & Co.,

[illegible]

HORTICULTURE.

[illegible]

Restaurant des Etats-Unis.

XAVIER FAUCON,

[illegible]

BOIS CHARPENTE

[illegible]

NICHOLAS GOMBEL.

Pianos pour Etrennes.

J. A. PERIES,

RUE ROYALE

[illegible]

TRICOTS FRANÇAIS ÉLÉGANTS.

GRAND CHOIX DE TRICOTS FRANÇAIS.

JOSEPH LEBLANC,

[illegible]

Avis aux planteurs sucriers.

[illegible]

LEON GODCHAUX.

M. ANDRIEU - - - 150 Poydras,

[illegible]

CHAS. E. KELLS

sur

M. VIET,

[illegible]

LEON MEDAL

CONFISEUR,

[illegible]

Maison à louer

[illegible]

Grocerie à vendre pour cause de départ.

[illegible]

Notice.

[illegible]

Avis important aux consommateurs de Gaz!

DE $3 50 A $2 70.

[illegible]

V. VALLOIS.

L. GIROT.

Tailleur Fashionable.

[illegible]

J. VERGNOLE,

[illegible]

BITTER DES ARABES

[illegible]

Association d'Assurance

DE LA

NOUVELLE-ORLÉANS.

SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

[illegible]

ACTIF.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

G. LANAUX, Secrétaire.

M. MUSSON, Président.

[illegible]

Etat de situation Annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, Jusqu'au 31 décembre 1876.

[illegible]

ACTIF DE LA COMPAGNIE ESTIMÉ AU PRIX COURANT DU MARCHÉ.

[illegible]

W. A. BELL,
M. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHREIBER.

[illegible]

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

[illegible]

Tirages de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]